

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

Sous la présidence de Sébastien REYMANN, Maire,

Présents : Mesdames et Messieurs Pascal GAUTHRON, Premier Adjoint, Brigitte NAEGELEN-STUDER, Deuxième Adjointe, Jacques LANDENWETSCH, Troisième Adjoint, Fabien EHRET, Catherine HAAN, Roger TROMMENSCHLAGER, Virginie BOESCH-GULLY, Hélène STUDER-LAUBER, Frédéric HENNEMANN, Yvette ILTIS-WECKNER,

Le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers et ouvre la séance à 19 heures. Compte tenu d'impératifs comptables, Monsieur le Maire propose de rajouter un point décisions budgétaires. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

*Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

Désigne Madame Yvette WECKNER, Conseillère Municipale, secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 22 octobre 2021, expédié à tous les membres, n'appelle aucune observation particulière. Les Conseillers Municipaux l'approuvent à l'unanimité des membres présents.

3) TARIFS DE L'EAU 2021

Le Maire rappelle qu'en 2021 le Conseil Municipal a augmenté le prix du mètre cube de l'eau de 0,05 €. Les frais de gestion et d'abonnement sont restés inchangés. L'étude d'amélioration du captage est en cours de réalisation. Cependant, les travaux de sondage n'ont pas pu être réalisés, faute de période d'étiage. Cette opération sera réalisée en 2022. En attendant, Monsieur le Maire suggère de ne pas augmenter le prix de l'eau au titre de 2022. Il propose par contre un petit ajustement des frais de gestion.

Les conseillers suivent les propositions du Maire. Monsieur EHRET souhaite connaître les tarifs des communes voisines pour avoir une comparaison. Ceux-ci seront demandés.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir le prix de l'eau pour 2022 à

- *Prix de l'eau au M³ : 1,20 €*
- *Redevance RHIN MEUSE : 0,35 €*

TOTAL 1,55 € le mètre cube.

De même le Conseil décide de fixer le prix de la redevance semestrielle pour frais de gestion et d'abonnement à 14,50 € par semestre.

TARIFS DE L'EAU DES COMMUNES VOISINES

SEWEN

Prix du m³ : 1,66 hors taxes (plus TVA 5,5 %)
Redevance anti-pollution RHIN MEUSE 0.350 €
Location de compteur 12 € par an.

SIAEP RIMBACH OBERBRUCK

Prix du m³ : 1,13 € hors taxe (plus TVA 5,5 %)
Redevance anti-pollution RHIN MEUSE 0.350 €
30 € HT annuellement pour l'abonnement.

KIRCHBERG

Prix du m³ : 2.56 €
Redevance anti-pollution RHIN MEUSE 0.35 €
Taxe sur eaux superficielles 0.034 €
soit un total de 2,94 € le m³ hors taxe (TVA 5,5 %)

4) TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES

Lors de la réunion du conseil d'exploitation de la Régie de la veille, il a été proposé de maintenir les tarifs existants. Il convient cependant d'ajouter un tarif concernant l'activité VTT de l'été à 12 €/ tarif unique.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, décide de maintenir les tarifs des remontées mécaniques à ceux votés pour la saison 2020/2021 :

TICKETS

Petit télésiège 4 € le lot de 5 tickets
Grand Télésiège 3 € l'unité

FORFAITS journée- fonctionnement journée non stop de 9 h à 17 h

Adulte 14 €
Enfant de moins de 15 ans 9 €
FFS-étudiant et senior (plus de 65 ans) 12 €

Forfaits uniquement si ouverture 13 h à 17 h

Adulte 12 €
Enfant de moins de 15 ans 9 €
FFS-étudiant et seniors (plus de 65 ans) 10 €

Fixe le forfait été (VTT) à :

12 € (forfait unique journée)

5) FACTURATION DES FRAIS AUX ASA DU HOLSCHLAGKOPF ET DU SPRICKELSBURG

L'administration et la gestion comptable des deux ASA sont assurées par la secrétaire de Mairie. Des conventions de mise à disposition ont été signées. La Commune refacture chaque année le coût des heures de travail décompté par Véronique TROMMENSCHLAGER.

Pour l'ASA DU HOLSCHLAGKOPF – refacturation frais de secrétariat 93 €,
Pour l'ASA DU SPRICKELSBURG – refacturation frais de secrétariat : 588 € - frais d'affranchissement : 103,68 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu les conventions de mise à disposition,

*Vu l'état des travaux de secrétariat établi pour l'année 2020 et 2021,
Vu la facture d'affranchissement du 27 novembre 2021,*

Après en avoir délibéré,

Décide de refacturer la somme totale de

- 93 € à l'ASA du HOLSCHLAGKOPF, à titre de participation aux frais de secrétariat effectué par la secrétaire de Mairie au cours de l'année 2021,
- 588 € à l'ASA du SPRICKELSBURG, à titre de participation aux frais de secrétariat effectué par la secrétaire de Mairie de décembre 2020 au 31 octobre 2021,
- 103,68 € à l'ASA du SPRICKELSBURG à titre de remboursement de frais d'affranchissement.

6) DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Maire a délégué au Conseil Municipal pour fixer les montants des loyers inférieurs à 1 000 €.

Dans ce cadre, le Maire a pris la décision de modifier les prix des loyers du SCHAFLAGER ainsi :

- Lots Delarbre, Kraemer, Hirsch, Delort : 390 € par an au lieu de 383 €, (à gauche en montant)
- Lot Prévost : 416 € par an au lieu de 408 €.

Par ailleurs, décision a été prise d'appliquer un tarif unique résident et non résident pour la location des salles du Presbytère et du Schlumpf à compter du 1^{er} janvier 2022 à savoir :

- journée : 58 €
- deux journées (week-end) : 80 €

- journée supplémentaire : 22 €.

Par ailleurs, les prix des loyers des logements sont indexés sur l'indice national de l'INSEE au 2^{ème} trimestre. Les loyers sont automatiquement réévalués de 0,42 % à partir du 1^{er} janvier 2022.

Madame WECKNER rebondit concernant la location des salles du Presbytère. Elle rappelle que la MJC occupe gracieusement les salles communales de ce bâtiment. En parallèle ces salles sont proposées à la location. A priori la MJC prendrait en charge certains frais (achat de bouteilles de gaz, produits d'entretien ménager) qui seraient davantage du ressort de la commune. En outre, elle souhaite voir afficher les modes d'emploi du four. Madame STUDER ajoute, qu'elle est surprise que la vaisselle soit fermée à clé, et qu'il manque un inventaire. Il est répondu que cela a été rendu nécessaire suite à la disparition de vaisselle. Pour clarifier tout cela, Monsieur le Maire propose une mise au point sur place pour :

- mise à jour de l'inventaire existant,
- clarification des frais pris en charge par la commune et la MJC.

7) POINT TRAVAUX

LE GRABER

Les travaux ont commencé. L'entreprise BOESPFLUG chargée du gros-œuvre a bien avancé. Des travaux imprévus devront être entrepris. Il s'agit de reprendre le piquetage du mur de la salle randonneurs. Cependant, cette mauvaise surprise ne devrait pas engendrer de dépassement du budget. Au même moment, il faudra reprendre le talus et prévoir la mise en place d'une passerelle en métal. L'impact positif toutefois est que les réseaux pourront être installés à l'extérieur et qu'il ne sera donc plus nécessaire de déplacer la chambre froide. Malgré les conditions météo les artisans travaillent. Les solives ont été montées. Il faudra donc prévoir très rapidement le déménagement du grenier et le démontage des tuyaux de la soufflerie. Monsieur le Maire lance donc un appel aux volontaires pour que tout cela soit près après les fêtes.

LE COULOIR DE LA MAIRIE ECOLE

Les travaux ont pu être faits pendant les congés de la Toussaint. Il reste des retouches de peinture et quelques menus travaux à terminer. Le problème relève de la livraison des peintures. Coût total des travaux 6 940,75 € subvention à hauteur de 50 % par la Région Grand Est.

Monsieur le Maire remercie encore les conseillers municipaux, qui ont participé aux travaux de nettoyage de sorte que tout soit opérationnel pour la rentrée.

DIVERS

Madame WECKNER tient à attirer l'attention du Maire sur l'état du couloir d'accès aux logements du presbytère. A plusieurs reprises elle s'est sentie obligée de faire le ménage. Il

serait judicieux d'envoyer un rappel aux locataires afin qu'ils s'investissent davantage dans la propreté de ce couloir !

8) DECISIONS BUDGETAIRES

a) DM 1 – BUDGET GENERAL

Il convient de prévoir un crédit supplémentaire de 3 000 € pour permettre de solder la prise en charge des travaux de voirie - charges à caractère général.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Vote les crédits nécessaires à la prise en charge des travaux de voirie :

<i>F</i>	<i>D</i>	<i>615231</i>	<i>+ 3 000,00</i>
<i>F</i>	<i>D</i>	<i>022</i>	<i>- 1 400,00</i>
<i>F</i>	<i>R</i>	<i>7788</i>	<i>+ 1 600,00</i>

b) DM 2 – BUDGET GENERAL

Il convient de prévoir les crédits nécessaires à la prise en charge de la dépréciation de créances non recouvrées depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal,

Vu l'état de provisionnement de créances présenté par le service de la DGFIP,

Après délibération,

Vote les crédits nécessaires à la prise de la dépréciation de créances :

<i>F</i>	<i>D</i>	<i>6817</i>	<i>+ 16,15</i>
<i>F</i>	<i>D</i>	<i>022</i>	<i>- 16,15</i>

c) DM – BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Il convient de prévoir les crédits nécessaires à la prise en charge de la dépréciation de créances non recouvrées depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal,

Vu l'état de provisionnement de créances présenté par le service de la DGFIP,

Après délibération,

Vote les crédits nécessaires à la prise de la dépréciation de créances :

<i>F</i>	<i>D</i>	<i>6817</i>	<i>+ 80.44</i>
<i>F</i>	<i>D</i>	<i>022</i>	<i>- 80.44</i>

d) ASSOCIATION SYNDICALE DE PECHE

Le Conseil Municipal,

Déclare accepter le transfert de l'actif et du passif de l'Association Syndicale de Pêche à la commune après sa dissolution.

9) DIVERS ET INFORMATIONS

- La gestion comptable de la Commune sera transférée dès le 1^{er} janvier 2022 au Service de Gestion Comptable (SGC) de GUEBWILLER. Le responsable de ce service sera Monsieur Christophe LALAGUE. Madame JARDON (comptable actuelle) sera notre interlocutrice. Le poste de Masevaux sera fermé.
- Le Maire rappelle la motion votée contre le financement complémentaire de l'ONF. Cette disposition a été retirée. C'est le résultat de la mobilisation collective des élus des Commune Forestières.
- Remerciements Anniversaires : GASSER Jean-Pierre et MERSIOL Elise,
- Remerciements carte obsèques : TROMMENSCHLAGER Gaby
- Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion tenue ce matin même avec les instances du Parc des Ballons, de la Brigade Verte, l'ARS, la DDT, l'OFB.... relatif à la FENNEMATT.
- Tour de table :
 - Monsieur GAUTHRON informe les conseillers qu'une évaluation de l'état des ponts communaux a été lancée. Après quoi, la commune disposera d'un carnet de santé par pont. Ce diagnostic est pris en charge par l'Etat.
 - Madame STUDER rappelle que Monsieur et Madame ERHARD se proposent de céder un banc de coin pour l'abri du télési. Par ailleurs, les consultations sont en cours pour le repas des aînés. Ces repas seront livrés compte tenu de la situation sanitaire.
 - Madame LAUBER souhaite voir relancer le projet d'accès à la piste cyclable par le centre du village. Il lui est précisé que ce dossier est déjà présenté au PETR.
 - Monsieur EHRET, revient sur les différents rangements à prévoir (GRABER, ancienne caserne). Il suggère d'engager une réflexion au plus tôt, et bien en amont du démontage des décorations de Noël.

- Monsieur TROMMENSCHLAGER fait un compte rendu des premiers travaux de déneigement démarrés le 27 novembre. Il souhaite attirer l'attention des propriétaires sur l'encombrement des accès par des taillis et des haies, notamment Route du Schlumpf (maison BAUER). Il serait judicieux de contacter ce Monsieur. Il préconise également de faire un état des lieux des fossés à curer.
- Madame HAAN regrette à nouveau l'absence de réponse des scouts pour l'article du bulletin municipal.
- Monsieur le Maire rend les conseillers attentifs à l'application intramuros. Il préconise d'utiliser cet outil pour signaler les pannes d'éclairage public.
- Les installations du SCHLUMPF sont opérationnelles. Il manque quelques centimètres de neige en bas des pistes pour pouvoir offrir une belle prestation aux amateurs. Il est rappelé qu'il est interdit de luger sur les pistes de ski.

L'ensemble des points à l'ordre du jour a été examiné. Le Maire lève la séance à 20 h 45.